

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 13 mai 2025 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### **6 609 836, rue De Vinci**

Objet de la demande de dérogation mineure 2025-0023 :

La demande de dérogation mineure 2025-0023 visant à :

- Permettre l'établissement d'un commerce d'hébergement touristique, camp de groupes et bases de plein air ainsi que centre touristique en général, malgré le fait que le lot dispose d'une superficie de 26 264,2 m<sup>2</sup>, ce qui est moindre que les 30 000 m<sup>2</sup> nécessaires à la réglementation.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mercredi 23 avril 2025.

*(signé)*

Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière